
CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1986-1987

24 NOVEMBRE 1986

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne
pour l'année budgétaire 1987 —
Partie Ministère de la Région Wallonne***

AMENDEMENT

proposé par

l'Exécutif Régional Wallon

PROJET DE DÉCRET
contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne
pour l'année budgétaire 1987 —
Partie Ministère de la Région Wallonne

AMENDEMENT

Remplacer à la 2^e ligne de l'article 20 du dispositif la conjonction «et», par la conjonction «ni».

JUSTIFICATION

Il s'agit de rendre compréhensible un cavalier budgétaire, qui existe dans les budgets depuis quatre ans.

Le Ministre du Budget, des Finances
et des Travaux subsidiés pour la Région Wallonne,

Ch. AUBECQ